

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

Genève

جنيف

Conseil des Droits de l'Homme

10^{ème} session ordinaire

**Intervention de S.E. Monsieur Omar Hilale
Ambassadeur, Représentant Permanent du
Royaume du Maroc**

**Débat Général au titre du Point 5 : Organismes et
mécanismes de protection des droits de l'Homme**

Genève, le 23 mars 2009

Monsieur le Président,

Je voudrais, en premier lieu, m'associer pleinement à la Déclaration faite par la Suisse au nom du pôle éducation aux droits de l'Homme, composé, en plus du Maroc et de la Suisse, du Costa Rica et de l'Italie.

Qu'il me soit également permis d'exprimer, à travers vous, mes vifs remerciements aux membres du Comité Consultatif des Droits de l'Homme pour la présentation du rapport intérimaire sur les travaux accomplis dans l'élaboration des éléments du projet de Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme.

Le Royaume du Maroc, qui accorde une grande importance à l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme, est confiant que cette Déclaration contribuera, par son caractère touchant tous les droits, qu'ils soient civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels, à la pleine réalisation de ces droits et à garantir leur promotion et protection.

L'éducation aux droits de l'Homme constitue, en effet, un outil indispensable qui permettra aux générations futures de s'imprégner d'une culture de droits de l'Homme et de tolérance. C'est ainsi que nous œuvrerons pour que cette Déclaration contribue pleinement à assurer plus d'entente et de paix entre les peuples et les nations.

Monsieur le Président,

Comme l'a mentionné la Suisse, une résolution a été déposée la semaine dernière pour faire suite à la résolution 6/10 de septembre 2007 ayant initié le processus d'élaboration de la Déclaration sur l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme. Le Maroc se réjouit que le Costa Rica et l'Italie se sont joints à cette résolution ayant désormais pris un caractère cross-régional.

Je voudrais également réitérer l'annonce faite par la Suisse au nom du pôle concernant l'organisation d'un séminaire pour approfondir la réflexion sur les éléments de cette Déclaration. Le Maroc ne ménagera aucun effort pour assurer la réussite de cette étape fondamentale du processus d'élaboration de cette Déclaration.

Nous invitons à cet égard toutes les parties intéressées à participer activement à ce séminaire qui aidera le Comité consultatif à identifier les éléments importants pour la Déclaration. Nous souhaiterions, en particulier, une implication du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, de l'UNESCO et de l'OIF.

Je vous remercie Monsieur le Président.